



Collège Eugène NONNON

22, avenue Léopold Héder
B.P. 7030
97300 CAYENNE
☎ : 0594 31 40 44
☎ : 0594 30 33 63
✉ : 9730130d@ac-guyane.fr
Siren : 199731308 – Siret : 1997310800011



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 12 FEVRIER 2019**

La séance débute à 17h24, ouverte par Madame JACOBS, principale et présidente. Le quorum est atteint avec 21 membres présents sur 30. Monsieur CONTOUT est excusé et a prévenu de son absence.

Madame DENIS est secrétaire de séance.

Madame La Présidente vérifie que les présents aient signé la feuille d'émargement.

Madame la Présidente présente l'ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2018 ;
- 2) Modalités de passation de l'épreuve orale du DNB, session 2019 ;
- 3) Modification du règlement intérieur du collège ;
- 4) Bilan d'utilisation des fonds sociaux 2018 ;
- 5) Bilan du projet d'établissement 2014-2018 ;
- 6) Principes d'utilisation de la Dotation Globale Horaire de 2019-2020 ;
- 7) Informations diverses ;
- 8) Questions diverses.

Madame La Présidente met au vote l'adoption au vote de l'ordre du jour

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
21	21	0	0

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Trois personnes arrivent à 17h25.

1-Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 27 novembre 2018

Madame la Présidente présente le procès-verbal de la réunion du 27 novembre 2018.

Madame La Présidente met au vote l'approbation du procès-verbal de la réunion du 27 novembre.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
21	21	0	0

Le procès-verbal de la réunion du 27 novembre est approuvé à l'unanimité.

Madame MALIALIN arrive à 17h25.

2- Modalités de passation de l'épreuve orale du DNB, session 2019

Monsieur LE RAVALLEC, Principal Adjoint, résume les points essentiels présentés en détails dans le document « L'épreuve orale du DNB, session 2019 : soutenance d'un projet ».

Aucune question n'est posée. Il s'agit d'une information qui n'est pas soumise au vote.

3- Modifications du règlement intérieur du collège

Monsieur LE RAVALLEC présente les changements opérés dans le Règlement Intérieur du Collège, concernant les téléphones portables et les dispositifs de communication numérique. Les membres du Conseil prennent connaissance de la modification du point B, concernant les baladeurs. Madame GUEYE, représentante des parents d'élèves, remarque que le terme « punition » est utilisé et demande qu'il soit remplacé par « sanction ». Monsieur LE RAVALLEC répond qu'il s'agit bien d'une simple punition dans l'échelle de gradations décidée par le Collège. Monsieur COLIN, représentant de la Municipalité, demande ce qui est prévu si l'élève refuse de donner son téléphone. Madame La Principale et Monsieur le CPE affirment que si le téléphone est demandé, l'élève le donnera. Personne ne souhaitant conserver longtemps la responsabilité de garder les téléphones confisqués, ils seront restitués à la demi-journée de sortie du collège de l'élève. C'est désormais la règle. Le règlement intérieur doit préciser les circonstances d'utilisation du téléphone portable, ce qu'il fait désormais.

Le deuxième point de modification du règlement intérieur concerne les retards des élèves en cours d'E.P.S. le Collège n'étant pas responsable des heures d'ouverture et de fermeture des installations sportives, les élèves doivent arriver à l'heure. Madame MALIALIN, professeur d'E.P.S., explique comment les retardataires sont gérés sur les lieux, et comment sont gérés les élèves en cas d'absence d'un professeur. Monsieur CLERY, représentant des parents d'élèves, demande que ce processus de gestion (en cas d'absence d'un professeur, les élèves doivent attendre d'être pris en charge) soit inscrit au règlement intérieur de manière formelle. Mesdames SEKA et GUEYE, représentantes des parents d'élèves, abondent dans ce sens. Madame MALIALIN est d'accord mais rassure les membres du Conseil : même si le processus n'est pas inscrit de manière formelle au règlement intérieur, il n'y a jamais eu de problème. Messieurs CLERY et COLIN avancent la responsabilité de l'établissement en cas de problème. Monsieur TANCOGNE demande à réfléchir sur la sanction à prendre à l'encontre des élèves contrevenant au processus de gestion une fois formalisé. Madame La Présidente répète les étapes du processus de gestion des élèves retardataires et en cas d'absence d'un professeur. Madame MALLIALIN fait remarquer que les professeurs d'E.P.S. ne sont jamais seuls sur les lieux et qu'en cas d'absence, un collègue sur place gère les élèves.

Monsieur LE RAVALLEC recentre le sujet sur les changements proposés au règlement intérieur et continue à les présenter, qui concernent globalement des précisions lexicales, des rectifications de redondances...etc. Le Conseil de Vie Collégienne et sa composition sont désormais précisés dans le règlement intérieur, de même que la confiscation des téléphones et objets dangereux.

L'approbation des modifications du règlement intérieur est mise au vote.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
22	22	0	0

Les modifications au règlement intérieur sont adoptées à l'unanimité.

4- Bilan d'utilisation des fonds sociaux 2018

Monsieur CLOTILDE, Adjoint-Gestionnaire, présente le document « Bilan Fonds Sociaux 2018 ».

Madame La Présidente fait remarquer que les fonds attribués aux vêtements et chaussures représentent 153euros par élève. Monsieur CLOTILDE explique que plusieurs tenues et chaussures sont fournies aux élèves et qu'un contrat est passé avec un magasin plutôt bon marché de l'avis des

membres du Conseil. Madame La Présidente explique sur quels critères et par qui sont attribués les fonds sociaux. Madame La Présidente cite les sommes dépensées par les fonds sociaux depuis 2011 et fait remarquer que ces fonds ne font qu'augmenter, et qu'ils sont calculés en fonction des catégories socio-professionnelles des familles. Pour 2019, une notification d'environ 12.000 euros est annoncée. Madame MALIALIN demande si la démarche est effectuée par les familles ou si les enfants sont identifiés par l'établissement. Monsieur CLOTILDE répond que tout passe par l'Assistante Sociale, que les parents peuvent la solliciter d'eux-mêmes, et que l'établissement peut aussi leur proposer cette aide.

5- Bilan du projet d'établissement 2014-2018

Madame La Présidente annonce l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement, qui se basera sur un bilan de l'ancien projet. Elle présente la démarche suivie pour ce bilan et cette élaboration. Cette séance du Conseil présentera le point 2 de la démarche. Ce point 2 est développé dans le document « Bilan du projet d'établissement 2014-2018 ». Trois axes prioritaires avaient été définis :

- créer les conditions de la réussite de tous les élèves ;
- développer la responsabilisation, l'autonomie et l'adaptation de chaque élève ;
- améliorer les conditions de travail et le cadre de vie des élèves et des personnels.

Ces trois axes forment des objectifs à atteindre, qui ont été évalués en ateliers inter-catégoriels en décembre 2018. Le document présente l'évaluation d'un degré d'atteinte de ces trois objectifs.

Madame La Présidente conclut en soulignant la multiplicité des actions entreprises et leur bonne réussite globale bien qu'imparfaite. Les actions non-réalisées sont celles qui ne dépendaient pas directement de l'établissement, mais de la Collectivité de rattachement (Conseil Général, puis en cours de projet Collectivité Territoriale). De beaux efforts ont été accomplis, d'autres restent à faire.

En janvier, le fonctionnement de l'établissement a lui aussi été analysé afin d'établir un diagnostic, qui fera partie du nouveau projet d'établissement.

Madame La Présidente met au vote l'approbation du bilan du projet d'établissement 2014-2018.

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
22	22	0	0

Le bilan du projet d'établissement 2014-2018 est approuvé à l'unanimité.

Madame SEKA quitte le Conseil à 18h10.

6- Principes d'utilisation de la Dotation Globale Horaire de 2019-2020

Madame La Présidente présente un document coloré intitulé « Proposition n°1 de répartition de la D.G.H. 2019-2020 ». Elle présente la structure de l'établissement pour l'année scolaire à venir :

- Sixièmes : 7 classes avec 25 élèves en moyenne
- Cinquièmes : 7 classes avec 23 élèves en moyenne
- Quatrièmes : 7 classes avec 23 élèves en moyenne
- Troisièmes : 6 classes (dont la Prépa-Pro) avec 25 à 26 élèves en moyenne
- Classes Spécifiques : ULISS + 2 UPE2A-NSA

La Dotation Globale Horaire est présentée :

- Total : 961 heures (au lieu des 997 actuelles soit une perte de 36 heures)
- Heures Poste : 836 (au lieu des 941 actuelles soit une perte de 105 heures)
- Heures Supplémentaires Annuelles : 125 (au lieu des 56 actuelles soit un gain de 69 heures)

Madame La Présidente rappelle que les Heures Postes sont les heures de cours prévues pour chaque professeur : 18h pour les certifiés, 16h pour les agrégés, 20h pour les professeurs d'E.P.S. Madame JACOBS fait remarquer qu'il existe une différence négative de 105 Heures Postes entre l'année prochaine et cette année, ce qui représente 6 professeurs. Mais ces Heures Postes sont en partie comblées par une attribution supplémentaire d'H.S.A.

Madame La Présidente explique que ce n'est pas le montant de la D.G.H. qui est à l'étude, mais

sa répartition, et attribue au Conseil son rôle consultatif à ce sujet.

Madame La Présidente présente en détail le document « Proposition n°1 de répartition de la D.G.H. 2019-2020 », le fonctionnement des colonnes et ce qu'elles représentent :

- enseignement en groupes pour les Sciences, dû à des contraintes structurelles de l'établissement ;
- latin maintenu ;
- UPE2A maintenu ;
- organisation de l'A.P. en Lettres : 1h30 deux semaines sur trois, soit 1heure par semaine pour le professeur en charge ;
- même organisation de l'A.P. en Mathématiques ;
- pas d'E.P.S. pour les divisions UPE2A-NSA (mais des inclusions des élèves) ;
- le soutien Natation sera rémunéré en H.S.E. ;
- langue régionale : la ressource n'est plus disponible.

La pondération utilisée pour le temps de concertation sera désormais rémunérée en H.S.A. : tout enseignant certifié devra assurer 18h devant élèves.

=> prévision d'utilisation des heures poste :

- en Lettres : 1 poste en moins ;
- en Anglais : moins 9 heures à donner dans un autre établissement en BMP ;
- en Espagnol : moins 7 heures à donner dans un autre établissement en BMP ;
- en Portugais : un BMP de 5 heures en apport ;
- en Histoire-Géo : moins 9 heures à donner dans un autre établissement en BMP ;
- en Mathématiques : rien ne change ;
- en E.P.S. : 1 poste en moins ;
- en S.V.T. : rien ne change ;
- en Technologie : rien ne change ;
- en Sciences : rien ne change ;
- en Arts Plastiques : BMP de 7heures en apport ;
- en Éducation Musicale: moins 10heures à donner dans un autre établissement en BMP.

Il s'agit de préparer le mouvement de l'année prochaine. Deux suppressions de postes sont à prévoir : en Lettres et en E.P.S. Tout ceci se fait sur des postes vacants, ce qui pose moins de problème qu'il n'y paraît. SAUF en Histoire-Géo : un des professeurs va donner un service à un autre établissement : le plus jeune s'est dit favorable à ce déplacement, surtout s'il s'agit d'obtenir un lycée.

Madame La Présidente annonce qu'un bilan des besoins a été effectué récemment, et que 40 heures ont été demandées, et attribuées cette après-midi même. La nouvelle Dotation Globale Horaire s'élève à 1001 heures : 856 Heures Postes et 145 H.S.A.

Madame La Présidente propose de :

- réserver 17h30 d'H.S.A. pour conserver les groupes en Sciences dans toutes les divisions ;
- de réserver 8 Heures Postes en E.P.S. (4h pour l'UPE2A-NSA et 4h pour le Soutien Natation) ;
- des heures pour l'Histoire-Géo afin d'éviter la suppression d'un poste ;
- les heures restantes seraient en réserve pour quelque projet qui pourrait apparaître.

Tout ceci reste en projet car arrivé tout récemment et encore peu défini et calculé.

Monsieur TANCOGNE demande des précisions et arrive à la conclusion qu'on pourrait conserver un temps plein en Histoire-Géo. Madame La Présidente explique comment y parvenir : en créant une Sixième Ambition-Réussite. Ainsi, un poste de Lettres est toujours supprimé, mais un poste d'E.P.S. n'est pas supprimé même si la moitié du service serait à donner à l'extérieur.

Madame La Présidente met au vote l'approbation des principes d'utilisation de la D.G.H. 2019-2020 :

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
21	21	0	0

Les principes d'utilisation de la D.G.H. 2019-2020 sont approuvés à l'unanimité.

Madame JACOBS met au vote la suppression définitive d'un poste de lettres modernes :

Nombre de votants	Pour	Contre	Abstention
21	13	1	7

La suppression définitive d'un poste de lettres modernes est approuvée.

7- Infirmations diverses

Madame La Présidente annonce qu'un exercice de mise en sûreté a été effectué ce matin dans le cadre du P.P.M.S. attentat-intrusion. Monsieur CLOTILDE effectue un bilan mitigé de cet exercice : certains élèves n'ont pas joué le jeu, d'autres s'y sont parfaitement soumis, l'alerte a bien été entendue, la réaction des professeurs rapide et efficace. Madame La Présidente ajoute que la formation de tous les élèves a été effectuée par Monsieur LE RAVALLEC, et que si des élèves n'ont pas respecté les consignes, c'est que les professeurs ne l'ont pas exigé d'eux.

La soutenance de rapport de stage des élèves de Troisième aura lieu la semaine prochaine.

La présentation des métiers des parents est en discussion : sur 88 demandes, 6 réponses positives sont fermes, il en manque 10 pour assurer la présentation convenablement.

Prochaine réunion du Conseil le 26 mars 2019.

8- Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée.

Tous les points à l'ordre du jour ont été traités.
Madame la Présidente lève la séance à 18h57.

La secrétaire de séance,



Emilie DENIS

La Présidente,



Marie-Hélène JACOBS